

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

Portant sur la mise en œuvre de formations au sein du
Hub Numérique Nikola Tesla



CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

Portant sur la mise en œuvre de formations au sein du
Hub Numérique Nikola Tesla

PROJET



ENTRE :

Le Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique

Dont le siège social est situé à Hôtel du Département 2 avenue du Parc 95032 Cergy-Pontoise

Représenté par Monsieur Pierre-Édouard EON, en sa qualité de Président,

Dûment habilité par la délibération n ° 20-006 du comité syndical du 15 juin 2020,

Ci-après dénommé - Val-d'Oise Numérique - ou - le Syndicat - ou - Le Syndicat Mixte Ouvert Val-D'oise Numérique - ou - Le Syndicat Val-D'oise Numérique

D'UNE PART,

ET

La société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - TELECOM IDF NOE

S.A.S. au capital de 820 000€ dont le Siège Social est 3-7 Place de l'Europe – 78140 Vélizy-Villacoublay – SIREN 531 019 826,

Représentée par Monsieur Florent AGUERRE, Directeur,

D'AUTRE PART,

Ci-après dénommées ensemble "les parties"

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

Syndicat Val d'Oise Numérique

Le Syndicat Val d'Oise Numérique contribue au développement d'infrastructures numériques, en particulier les réseaux de fibre optique, et agit pour accélérer la transformation digitale sur l'ensemble du territoire val-d'oisien. Il s'agit notamment de déployer les réseaux télécoms dans toute leur dimension (fibre optique, wifi, réseau IOT...) et de favoriser le développement des usages numériques et leur appropriation par le plus grand nombre.

Les locaux de l'ancienne SEGPA du collège Jean Bullant rénovés par le Département du Val-d'Oise et mis à disposition du Syndicat Val-D'oise Numérique abritent depuis novembre 2018 le Hub Numérique Nikola Tesla ; sur près de 2 000 m² de surface intérieure et 500 m² de surface extérieure, les plateaux techniques et des ateliers thématiques autour du bâtiment intelligent et de la ville connectée permettent la mise en place d'actions de formations et d'orientation sur les divers métiers couvrant les domaines de la ville intelligente et durable ainsi que l'intervention de démonstrateurs facilitant des expérimentations sur ces thématiques.

L'originalité du Hub Numérique Nikola Tesla d'Ecouen tient à sa triple ambition : la formation, l'insertion et l'innovation, en lien direct avec les compétences départementale et régionale dans le domaine de mise en œuvre des missions du Syndicat mixte Val-d'Oise Numérique :

- proposer aux entreprises du territoire une offre de formation vaste et complète répondant aux besoins identifiés dans le domaine des métiers de la fibre optique et de la ville connectée ;
- développer une offre de formation accompagnant le déploiement du numérique sur le territoire et offrir des solutions ambitieuses d'accès à la formation et à l'emploi avec une attention particulière vis-à-vis des publics cibles des politiques publiques d'insertion ;
- mettre en place des démonstrateurs et accompagner des expérimentations sur les thématiques du numérique, de la cyber sécurité, de la gestion intelligente de l'énergie, de la domotique incluant des innovations pédagogiques par des technologies numériques.

La force du projet tient aussi à sa gouvernance partenariale et son mode collaboratif de pilotage, associant les entreprises, partenaires de Val-D'oise Numérique dont celles retenues dans le cadre de ses marchés publics et délégation de service public, ainsi qu'à son ouverture sans discrimination aux opérateurs de la formation et de l'insertion souhaitant mobiliser le dispositif de « sourcing » des publics éloignés de l'emploi et/ou utiliser les équipements dans le cadre de leur actions et missions.

Société Eiffage Energie-Télécoms Ile de France

Considérant que la société Eiffage Energie-Télécoms Ile de France est un acteur majeur dans le domaine des télécommunications et plus particulièrement dans le déploiement de la fibre optique ainsi que dans la vidéo-surveillance urbaine. Considérant qu'elle dispose de chantiers, et de salariés domiciliés dans le département du Val-d'Oise, et qu'elle souhaite développer son activité dans cette zone géographique.

Considérant que le Syndicat Val d'Oise Numérique représente, via le Hub Numérique Nikola Tesla, un centre de Ressources Expert et innovant dans les nouveaux métiers notamment dans le domaine du THD.

Considérant que la société Eiffage Energie-Télécoms Ile de France a des besoins ponctuels et récurrents de collaborateurs formés à ces métiers

Considérant que la société Eiffage Energie-Télécoms Ile de France souhaite se faire accompagner pour mettre en place un cursus de formation de responsable d'affaires réunissant les compétences de management de projet et de spécialiste THD.

Considérant les besoins en termes de communication et de visibilité au bénéfice des deux parties,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1-OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet :

- de convenir d'engagements réciproques dans une perspective de "Gagnant / Gagnant"
- de donner un cadre aux actions et missions concrètes qui en découleront
- de formaliser la volonté des parties de valoriser leur partenariat dans une perspective d'implication à long terme ;
- de communiquer sur ce partenariat.

ARTICLE 2-ARTICULATION DU PARTENARIAT

Les parties s'engagent, dans le cadre du présent partenariat et de leurs expertises réciproques, à faire tous leurs efforts pour mettre en œuvre les moyens humains, techniques, de communication et d'organisation nécessaires pour atteindre les objectifs définis pour chaque action.

A travers ce partenariat, les parties s'accordent sur l'importance à se donner mutuellement en termes de notoriété et de visibilité. Elles s'engagent à promouvoir auprès de leurs différents collaborateurs et partenaires l'existence et l'objet de ce partenariat.

2.1 ENGAGEMENTS DU SYNDICAT

D'une manière générale, le SYNDICAT, sur différents aspects, s'engage à :

2.1.1- Volet Formation :

Accompagner la société Eiffage Energie-Télécoms Ile de France dans le recrutement de 12 "Responsables d'Affaires" répartis sur plusieurs régions (4 pour Région Ouest, 5 en Région IdF et 3 pour la Région Nord), en mettant en œuvre une formation courte (d'une durée inférieure à 1 mois). Cette formation, découpée en 3 modules, permettra la mise en place d'un parcours individualisé, en fonction des compétences acquises et à acquérir des futurs collaborateurs.

A cet effet, Syndicat Val d'Oise s'engage à porter l'ingénierie de cette formation, la planification et la mise en œuvre dans les locaux du Hub Numérique Nikola Tesla à Ecoen.

Cette formation pourra comporter des séquences en présentiel et d'autres développées à distance.

Parallèlement, répondre à une demande plus large, de besoins de recrutement de "Responsable d'Affaires" sur le territoire, en proposant un cursus de formation spécifique à ce métier et porter entièrement l'ingénierie de ce projet. Il pourra, dans ce cadre, trouver des partenaires experts (comme l'ESSEC et EISTI) pour favoriser la certification de ce parcours.

Le Syndicat Val-d'Oise Numérique propose d'élaborer un référentiel de compétences et de certifications adapté pour le poste de Responsable d'affaires THD ;

Mettre à disposition Eiffage Energie-Télécoms Ile de France, en contrepartie d'une participation aux charges à définir dans le cadre d'une convention d'occupation précaire :

- des plateaux techniques (intérieur et extérieur) pour des formations de salariés d'Eiffage
- 1 grande salle de réunion équipée d'écran pour visioconférence
- 1 salle de détente

2.1.2- Volet Sourcing candidats :

Participer à la recherche de futurs candidats, auprès de prescripteurs institutionnels et tous autres partenaires du Syndicat Val d'Oise numérique.

2.1.3- Volet Communication :

Relayer et promouvoir auprès du public fréquentant la plateforme les opérations événementielles du groupe EIFFAGE

Inviter EIFFAGE à des forums, conférences et journées à thèmes ou toute autre manifestation organisée par ses soins à l'attention de ses partenaires.

Rendre visibles autant que faire se peut, le nom et le logo de EIFFAGE

Accueillir au sein du Hub Numérique Nikola Tesla, des actions d'information, de recrutement et toute opération visant à promouvoir les métiers du numérique (smart city, smart building, etc.) organisées par Eiffage.

2.2 ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE EIFFAGE

En contrepartie, et dans le cadre de cette convention, la société EIFFAGE s'engage à :

2.2.1- Volet Formation :

- Envoyer en parcours individualisé de formation, ses futurs collaborateurs "Responsable d'Affaires" pour suivre la formation courte élaborée par le Syndicat, au minimum sur l'année 2020-2021
- Privilégier le recrutement de futurs "Responsable d'Affaires", nouveaux entrants, issus de la formation niveau 6, de "Responsables d'Affaires" que le syndicat souhaite développer
- Détacher dans le cadre de mécénat de compétences, des Experts métiers de l'entreprise Eiffage Energie-Télécoms Ile de France, autant que faire se peut, pour intervenir dans des formations organisées sur le Hub Numérique Nikola Tesla par le Syndicat val d'Oise numérique.
- Etudier les modalités selon lesquelles des actions de formation continue pour des collaborateurs, des techniciens, salariés EIFFAGE ENERGIE Systèmes -Télécom IDF NOE, pourront être organisées sur la plateforme d'Ecouen.
- Privilégier le recrutement d'apprentis en alternance à former sur la plateforme dans la mesure où les candidats répondent aux critères de sélection et à un besoin du groupe Eiffage.
- Accueillir jusqu'à 5 stagiaires par an formés par des organismes de formation ayant une convention avec Val-D'oise Numérique pour un parcours découverte de 35 heures.
- Accueillir des stagiaires en formation sur le Hub Numérique Nikola Tesla pour acquérir et/ou confirmer les compétences métiers dans le cadre de formations aux métiers du THD (IRT, Raccordeur FTTH, CERT, chargé d'affaires, technicien en vidéo protection urbaine etc.) dans le cadre du stage de 140 h à 280 h obligatoire pour l'obtention d'un titre professionnel.
- Favoriser le don de matériel et/ou d'équipements, propriété de EIFFAGE, en lien avec les formations fibres optiques, à des fins pédagogiques.
- Cette offre de matériel libre se fera à tout moment de l'année sous réserve de disponibilité.

- Privilégier autant que faire se peut pour l'organisation de séminaires de formation voire des formations de techniciens du groupe la privatisation de salles ou plateaux techniques sur le Hub Numérique Tesla d'Ecouen aux conditions suivantes : 500 € par jour pour les plateaux techniques et 300 € par jour pour les salles équipées (écrans digitaux, cartablierie numérique, etc.)
- Participer, s'il y a lieu, à des jurys d'examen de sortie
- Apporter son concours dans le cadre de mécénat de compétences

2.2.2- Volet Sourcing candidats :

Contribuer au processus d'identification des candidats souhaitant s'orienter vers les métiers du numérique.

Apporter au cours des années 2020 et 2021 sa contribution au processus de sélection des candidats qui souhaitent suivre l'un des cursus de formation en alternance suivant :

- Technicien en THD
- Monteur raccordeur FTTH
- Chargé d'études
- Responsable d'activité
- Chargé de projet
- Technicien en vidéo protection urbaine
- Responsable d'affaires

Participer à des jurys de pré-sélection des alternants par la mise à disposition de collaborateur(s) d'EIFFAGE

2.2.3- Volet Communication :

Participer dans l'année à des demi-journées de « découverte des métiers » (minimum 4), qui pourront être mises en place pour les candidats présélectionnés

Les demi-journées seront organisées selon les modalités suivantes :

- Présentation d'affaire
- Présentation des métiers liés à l'activité par des collaborateurs d'EIFFAGE,
- Visite de sites, de chantiers.

2.3 RESPONSABILITES

Sauf faute intentionnelle ou grave, chacune des parties garde la responsabilité de ses actions et ne peut venir rechercher l'autre au titre d'une quelconque responsabilité.

ARTICLE 3 - COMMUNICATION/USAGE DES SIGNES DISTINCTIFS

Les marques, logos et tous autres signes distinctifs appartenant à l'une des parties ou aux personnes pour le compte desquelles elles interviennent, ne peuvent être reproduits et représentés par l'une des parties que dans le cadre strict de la présente convention et sous réserve de l'accord préalable de l'autre partie.

Dans le cadre strict de la présente convention, chaque partie autorise l'autre partie à reproduire ses marques, logos et signes distinctifs, sans modifications autres que celles nécessaires à son insertion dans le support désiré.

Toutefois, chaque partie s'engage à soumettre à validation de l'autre partie le contenu de chaque communiqué et/ou publicité associant ou intéressant cette dernière directement ou indirectement, et ce, quel qu'en soit le support et préalablement à sa publication ou à sa diffusion sous forme de « bon à tirer ».

Toute autre utilisation est interdite, la présente convention ne conférant à l'autre partie aucun droit sur les signes distinctifs de chacune des parties ou des entités les ayant dûment mandatées aux fins de la présente convention. Chacune des parties garantit à l'autre partie détenir tous les droits de propriété intellectuelle afférents à ses marques et logos exploités dans le cadre de la présente convention et en garantit une jouissance paisible dans le cadre de la présente convention.

ARTICLE 4 - SUIVI

Pour pérenniser ce partenariat et en favoriser la réussite, chaque partie décide de désigner au sein de sa structure un interlocuteur privilégié dont la mission sera d'en faciliter au mieux les conditions d'exécution par exemple en aidant à identifier dans chaque entité les collaborateurs les plus aptes à s'impliquer dans des projets identifiés ou encore à formuler les difficultés éventuelles de fonctionnement et s'employer à tout mettre en œuvre pour y remédier au mieux des intérêts de chacune des parties.

Les interlocuteurs désignés auront également pour mission d'échanger sur les bonnes pratiques concernant les événements d'EIFPAGE d'une part, et les informations relatives aux évolutions de la plateforme de formation et/ou du Syndicat. Il leur incombera également d'échanger afin de se prononcer sur les conditions de poursuite du partenariat et intégrer le cas échéant les évolutions précitées.

A la date de la signature de la présente convention, les interlocuteurs désignés sont :

- Rachid Adda, directeur général de Val d'Oise Numérique
- Florent Aguerre directeur de la filiale Eiffage Energie-Télécoms Ile de France

ARTICLE 5 - DUREE DU PARTENARIAT

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la date de sa signature par les deux parties.

Au terme de la convention, les parties se réuniront et il sera fait un point sur l'ensemble des actions menées dans le cadre du présent partenariat pour déterminer si elles souhaitent poursuivre ou non celui-ci.

Elle peut également être dénoncée chaque année à sa date anniversaire par les deux parties en respectant un préavis de 3 mois.

ARTICLE 6 - RESILIATION

En cas de manquement de l'une ou l'autre des parties à l'une quelconque des obligations mises à sa charge dans le cadre de la présente convention, l'autre partie pourra la mettre en demeure de réparer ce manquement dans un délai maximum de quinze jours calendaires, et ce par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si à l'issue de ce délai de quinze jours calendaires, le manquement n'a pas été réparé, l'autre partie pourra de plein droit résilier la présente convention, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sans préjudice de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

ARTICLE 7- CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent à la plus stricte confidentialité des informations qui pourront être partagées dans le cadre de la mise en œuvre de la présente convention.

ARTICLE 8 - REGLEMENT DES LITIGES

En cas de difficultés dans l'exécution des engagements figurant à la convention, les parties rechercheront avant tout une solution amiable.

Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas, tout litige ou contestation auxquels la convention pourrait donner lieu, tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera portée devant les tribunaux compétents de Cergy-Pontoise.

Fait en 3 exemplaires originaux à Cergy, le

Pour Val d'Oise Numérique
Monsieur Pierre-Edouard EON
Président

Pour Eiffage Energie-Télécoms Ile de France
Monsieur Florent AGUERRE
Directeur



